



OBJETS « OUBLIÉS - RÉCLAMÉS » ...

ATTENTION, DANGER !!!

La CGT-RATP a déposé une alarme sociale sur le sujet de la gestion des objets « oubliés » et « réclamés » et notamment sur les limites sécuritaires qu'elle induit. La CGT-RATP a été reçue par la direction de l'Unité Opérationnelle Ligne B le 16 février 2017. Les deux parties ont conclu un constat de désaccord.

Un objet abandonné peut-il être considéré comme simple OT dès lors qu'un voyageur le réclame n'importe où sur le réseau ?

Pour la CGT-RATP, le fait qu'un objet oublié soit réclamé par un voyageur dont on ne connaît rien, ne garantit en rien la sécurité des agents qui sont amenés à intervenir sur le terrain. Une valise pourrait très bien contenir des substances illicites ou explosives et le seul fait qu'elle soit réclamée ne certifie en rien sa fiabilité.

Pour la direction, remettre en cause cet état de fait revient tout simplement à remettre en cause la notion de service public.

Etonnement! Lors de faits similaires sur le réseau, les Forces de l'Ordre présentes ne se posent aucune question et gèrent le colis suspect selon les procédures habituelles jusqu'à l'éventuelle arrivée du réclamant !!!



La notion de service public devrait-elle donc se faire au détriment de la sécurité des salariés dont la direction a la responsabilité pour la simple raison d'atteindre des objectifs de régularité ? Devrait-elle induire et accepter les dérives quant à la gestion des colis abandonnés telle qu'elle est appliquée à ce jour et qui ne garantit en rien la sécurité des salariés et des voyageurs ?

Pour la CGT-RATP, le respect strict des règles de sécurité est primordial et devrait être la priorité de l'entreprise quelles qu'en soient les conséquences sur les objectifs contractualisés avec le STIF. Il est important, à chaque intervention des agents dans le cadre d'un « objet oublié, réclamé », de vérifier la véracité des faits qui leur sont rapportés et de demander le maximum de détails possibles avant d'intervenir afin de préserver leur propre sécurité.



Pour la CGT-RATP, la sécurité des biens et des personnes est de la responsabilité de tous les citoyens, notamment dans la période d'état d'urgence que nous vivons actuellement.

CGT Metro - RER

85 rue Charlot 75003 PARIS

☎ : 01 44 84 52 55 - (intérieur) 58 771

☎ : 01 44 78 53 48

@ : cgtmetro-rer@gmail.com

Retrouvez toutes les informations sur notre site : www.cgt-metro-rer.fr